

1° 125 fr. en souscrivant;
 2° 125 fr. au 1er octobre 1858;
 3° 125 fr. au 1er avril 1859;
 4° 125 fr. au 1er avril 1860.
 Les personnes qui désireraient prendre un intérêt dans cette affaire sont priées de s'adresser, pour les souscriptions en renseignements, à MM. J. Decroix, banquier, à Lille; N. Dupuis, agent de change, à Lille.

FAITS DIVERS.

— On lit dans *Paris-Caricature* :
 « Les affiches ont leur intérêt. On lisait dernièrement sur une affiche d'avoué : A vendre terre de L... Composée de 1°... 7° D'une ferme nommée les Verd... sise en la commune de P... mais en face du château et communiquant avec celui-ci par un bateau, contenant 35 hectares, louée moyennant 2,100 fr. pour dix ans, à partir du 29 septembre 1857.
 « Que vous semble de ce bateau, contenant 35 hectares. Et un simple bateau encore !
 « Que les Anglais viennent à présent nous jeter leur *Léviathan* à la face ! Nous avons, Dieu merci ! une jolie pièce à leur opposer.
 « On désire également savoir si le prix de 2,100 fr. est pour dix ans ou simplement pour une année.
 « Expliquez-vous mieux, M. le rédacteur, — ce n'est pas clerf !... »

— Une exposition des produits de l'industrie sera ouverte à Louviers, le 14 juillet prochain. Tous les produits manufacturés et ouvragés, tels que machines de toute espèce, tissus, cuirs, verrerie, poterie, ébénisterie, plans d'usines, modèles de toute nature, &c., &c., seront admis.
 Les exposants devront envoyer leurs produits du 1^{er} au 5 juillet.
 Les frais de port seront à la charge des exposants ; chaque caisse devra porter le nom de l'expéditeur. La compagnie du chemin de fer de l'Ouest accordera une réduction de moitié dans le prix du transport des objets adressés à Louviers, à l'occasion de cette exposition.

— On mande de Vienne, le 27 mai :
 Au steeple-chase qui a eu lieu à Puttendorf, l'archiduc Guillaume, qui se trouvait parmi les cavaliers qui accompagnaient les coureurs, se heurta contre le comte Zichy, qui prenait part à la course, avec tant de violence que les deux cavaliers furent précipités à terre. L'archiduc resta une dizaine de minutes sans reprendre connaissance ; il se remit néanmoins et put rentrer à Vienne le soir même. Aujourd'hui son état est satisfaisant, il n'a que de légères contusions. Le comte Zichy également n'a été que blessé légèrement, mais son cheval est resté mort sur la place.

— On écrit de Vienne :
 « Une condamnation à dix ans de travaux forcés a été prononcée ici contre une mère qui a causé la mort de sa petite fille, en lui liant les mains et les pieds et en lui suspendant deux larges pierres au cou pendant cinq jours et six nuits, tandis qu'elle ne lui donnait qu'un peu de café pour nourriture. La mère prétendait qu'elle n'a fait cela que pour corriger l'enfant d'une faute. La Cour a voulu la corriger à son tour. »

— Un drame dont Fenimore Cooper aurait fait un poème, vient de se jouer sur la scène immense de l'océan. Il s'agit d'un incendie en mer qui a détruit le navire anglais *Majestic*, mais heureusement épargné l'équipage et les passagers.

Le *Majestic* était parti de Liverpool le 8 avril. Dix-neuf jours après son départ, on s'aperçut que le feu était à bord. Comment ? C'est ce que l'on ignore presque toujours en pareil cas. Aussitôt que la sinistre nouvelle est connue, le capitaine, pour laisser l'espace libre à l'équipage, fait descendre les passagers dans les embarcations que le navire prend à la remorque. Mais à minuit, voyant que les flammes ne gagnaient pas, et voulant faire de la toile, il reprit les passagers à bord, et là, confondus avec l'équipage, ils furent divisés en deux escouades, qui reçurent chacune leur poste de combat contre cet inexorable ennemi, si puissant, si terrible, dans une maison flottante de bois, d'étope et de goudron. Chacun se mit alors au travail avec une merveilleuse ardeur, à l'exception de deux officiers, qui avaient demandé lâchement au *gin* l'oubli du danger, et que l'on fut obligé d'enfermer, tellement ils étaient ivres.

Comme pour faire contraste avec cette dégradante conduite, le noble exemple de courage et de présence d'esprit est venu du côté du sexe réputé faible. Une jeune fille, miss Warburton, fille du secrétaire colonial de l'île du Prince-Edward, destination du navire, et une dame, mistress Tont, ont plus contribué par leur ferme attitude et leur intrépidité sérénité de maintien, à donner du cœur aux matelots, que tous les ordres et toutes les recommandations du capitaine. Tantôt c'était un mot d'encouragement, tantôt une tasse de thé, un grog à dose modérée, un peu de nourriture chaude, un serrement de mains offerts aux hommes de l'équipage, qui venaient tour à tour, épuisés de fatigue, se réconforter à la chambre, ouverte comme une espèce d'ambulance, dont ces dames étaient les sœurs de charité.

Enfin, le mari, l'équipage n'en pouvait plus, les provisions étaient à bout, et la destruction du navire semblait inévitable, lorsque heureusement on signala un steamer en vue. Nous abrégons les détails ; il suffit de savoir que tout le monde put quitter le navire incendié, que l'on abandonna par 46° nord et 50° 50' ouest. Au moment où le capitaine du *Majestic* quittait son bord, les spiritueux de la cargaison prenaient feu, et l'on présume que le bâtiment a dû être en peu d'heures transformé en un brasier flottant qui n'a pas tardé à s'abîmer dans le gouffre océanien.

NÉCROLOGIE.

On annonce la mort : à Paris, de M. Drouet de Santerre, ancien trésorier général du comte d'Artois et du duc de Bordeaux, ancien gentilhomme honoraire de la Chambre du roi Charles X, chevalier de la Légion-d'Honneur (1^{er} mai 1821), 67 ans ; — à Roquemaure (Gard), de M. J.-G. Clerc, ancien membre du conseil général du Gard, ancien maire, officier de la Légion d'Honneur (10 décembre 1840), 71 ans ; — à Paris, de M. Vacomin Mahon, attaché aux hôpitaux de Paris, Rouen, Orléans, Reims, 70 ans ; — de M. F.-A. Lacour, maître imprimeur, 50 ans ; — à New-York, de M. W. -H. Herbert, écrivain anglais distingué, connu par plusieurs romans remarquables ; — à Vienne, de M. le docteur Wurzman, médecin du feu feld-marchal comte Skadetzky, médecin en chef de l'armée autrichienne en Italie ; — à Yssengeaux, de M. Vimal-Dumonteil, juge au tribunal civil ;

— à Clermont-Ferrand, de M. Imbert, juge de paix, 73 ans ; — à Corbeil, de M. le baron Ango des Rotours, l'un des derniers vétérans de l'armée de Condé, ancien directeur des Gobelins, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur, 90 ans.

**COMMUNE D'HEM
 GRAND CARROUSEL
 PUBLIC**

**OFFERT AUX AMATEURS
 AU BÉNÉFICE DES PAUVRES
 LE DIMANCHE 27 JUIN 1858**

Prix de la ferme de Beaumont	SIX COUVERTS	
& UNE LOUCHE EN ARGENT, ou DEUX CENTS		
FRANCS EN ESPÈCES		200 fr.
2° Prix : UNE MONTRE EN OR A		
CYLINDRES, valeur		125 fr.
3° Prix : DIX-HUIT CULLERS A CAFÉ,		
EN ARGENT, valeur		60 fr.
SURPRISES		15 fr.
Total		400 fr.

La Commission du Carrousel a pris les dispositions suivantes :

- ARTICLE 1^{er}. — Le Carrousel aura lieu publiquement sur la place de la commune.
- ART. 2. — Une liste d'inscription des cavaliers sera ouverte, de onze heures du matin à deux heures et demie après midi, chez M. MULLIEZ, aubergiste à l'Empenpont.
- ART. 3. — Les cavaliers inscrits se réuniront au même lieu, à trois heures précises, pour se rendre en cortège sur la place de la commune, lieu du concours.
- ART. 4. — On suivra, pour le cortège et pour le concours, l'ordre donné par la Commission.
- ART. 5. — Les cavaliers devront se présenter dans une mise convenable. Le chapeau montant est de rigueur.
- ART. 6. — Les cavaliers d'une même commune, à moins que le nombre n'en soit trop grand, entreront en même temps dans le manège. Celui qui serait absent perdrait le droit de concourir.
- ART. 7. — Le même cheval ne pourra entrer que trois fois en lice.
- ART. 8. — Le cavalier entré dans le manège se présentera au Jury pour recevoir la lance, faire quatre fois le tour de l'hippodrome, à partir du baguier, au galop franc et soutenu. (Le premier tour servira pour prendre l'allure du cheval.) puis il remettra les bagues qu'il aura enlevées, à la lance, à l'un des membres du Jury.
- ART. 9. — Un Jury choisi par la Commission veillera à la stricte exécution du règlement ; ses décisions seront sans appel.
- ART. 10. — Les autres conditions seront de rigueur.

L'estrade réservée aux spectateurs sera couverte.
 CE CARROUSEL SERA SUIVI D'UN BAL.
 IL Y AURA ILLUMINATION.
 (ORCHESTRE CHOISI. — RAFRAICHISSEMENTS DÉSIDÉRABLES)

La Commission :
 PH. BRAQUAVAL, Le Maire,
 CH. LECLERQ, H. LEURIDAN,
 JULES MULLIEZ.

NOTA. Le manège sera à la disposition des amateurs à partir du 15 Juin.

AVIS. MM. FRANK & Co, à BRADFORD, constructeurs anglais, de la vente, en France, des MÉTIERS À TISSER, des plus nouveaux systèmes, offrent leurs services à MM. les fabricants qui auraient l'intention d'en faire monter.
 Pour plus amples renseignements s'adresser à leur agent, M. DE HAES-LACOSTE, place du Lion-d'Or, 14 bis, à Lille. (1022)

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

MALADIES DE LA PEAU.

Le docteur de MOLÈNES-MAHON, médecin des hôpitaux, seul chargé d'appliquer sa méthode dans les hospices de Tours, Angers, Lille, Bruxelles, etc., recevra à Lille, le Samedi 12 Juin, et le deuxième Samedi de chaque mois, de onze à trois heures, Hôtel de l'Europe.
 « La méthode Mahon obtient mille guérisons par an dans les hôpitaux de Paris. » (Rapport de l'Académie.)
 Guérison à forfait des teignes, dartres, mentagres, eczémas, pityriasis, démangeaisons, pellicules, chute de cheveux, maladies secrètes.
 A Paris, quai Conti, 7, tous les jours, de dix à trois heures, et par correspondance. (1035)

**LETTRES A M^{ME} Z. L.
 SUR LA BOTANIQUE**
 PAR
CH. DE FRANCIOSI.
 Un volume in-8° - Prix 3 f. 50.
 AU BUREAU DE CE JOURNAL.

En vente au bureau de ce journal :

**PROGRAMME
 DU
 CORTÈGE-CAVALCADE
 des Fêtes de Lille**
 PRIX : 25 CENTIMES.

**L'EMPEREUR NAPOLEON III
 ET L'ANGLETERRE.**
 Prix : 50 centimes.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

RELIURE ET RÉGLURE

J. REBOUX

20, RUE NEUVE, ROUBAIX

Impressions en tous genres, telles que Circulaires, Affiches, Factures, Etiquettes, Mandats,

LETTRES DE FAIRE PART.

ANNONCES

ROUBAIX

Le long du canal, entre le pont du Galon-d'Eau et celui du Sartel,

20 MEULES de

BOIS FENDU, FAGOTS & ECHETTES

Plus une grande quantité de

CROUTAS

A VENDRE

Le Jeudi 10 Juin 1858, à trois heures.

(1046) Loricant, commissaire-priseur.



SONNERIE ÉLECTRIQUE



APPLIQUÉE AUX BESOINS DOMESTIQUES.

BREVET D'INVENTION

S. G. D. G.

CHEZ DESCHODT, SERRURIER, PLACE DES REIGNEAUX, 29, A LILLE

SEUL PROPRIÉTAIRE DU BREVET, POUR LES ARRONDISSEMENTS DE LILLE ET D'HAZEBROUCK.

Faire disparaître les distances les plus éloignées en portant le son DANS TOUTES LES PARTIES d'une maison, sans effort et par la seule pression d'un bouton ; réaliser une économie sensible par la simplicité des moyens employés et, enfin, n'altérer en rien la fraîcheur et l'harmonie des appartements, au lieu des dégradations inhérentes jusqu'ici à la pose des fils et des mouvements : tel est le triple but que remplit la SONNETTE ÉLECTRIQUE, sans parler des THERMOMÈTRES, pour la garantie d'incendie, APPAREIL DE SURETÉ et TABLEAU D'APPEL qui découlent de cette invention.

Ce système, qui est appelé à changer radicalement la manière suivie jusqu'à ce jour, fonctionne chez M. DESCHODT, où il peut être apprécié par tous les amateurs de progrès industriels. (1018)